



Châteauroux, le 26/04/2019

COMPTE-RENDU du CTL du 25/04/2019

Représentants de l'Administration : Mme DESBOIS, Mme DESLANDES, Mme FORE, M.PRIEUR.
M.BERGERON, secrétaire.

Représentants du personnel : RENAUD Sylviane (titulaire), OBLIN Pierre (suppléant), COMBES Marie-Caroline (experte) pour FO-DGFIP 36.

Le CTL s'est ouvert à 14 h 00.

Vos représentants FO-DGFIP 36 ont trouvé opportun, vu les circonstances, de lire une déclaration liminaire concernant la géographie revisitée dont nous sommes toujours sans nouvelles.

Vous trouverez cette déclaration liminaire annexée au présent compte-rendu. Celle-ci a suscité, en raison des termes forts sciemment employés, un « vif émoi » de la part des représentants de l'Administration, la Directrice se sentant personnellement attaquée par nos propos.

Il n'en est bien évidemment rien. Nos propos s'adressaient exclusivement à la Directrice, Présidente de ce CTL, et par conséquent représentante de la Direction Générale, qui reste muette sur le sujet qui nous préoccupe tous, à savoir la géographie revisitée. Nous pensons que la Direction est sourde et aveugle face à nos inquiétudes concernant notre avenir.

Sa justification tient au fait qu'aucune validation n'ayant été faite par le Ministère aux propositions présentées, elle a la consigne d'attendre que le Ministre ait fini de se promener dans les départements préfigureurs (Nord, Pas-de-Calais, Loiret, Loir-et-Cher) ; toutefois, les cahiers de doléances remis le 14 mars n'ont pas non plus fait l'objet du moindre commentaire, alors que des réponses pouvaient être apportées en local, sans l'autorisation expresse de la Direction Générale ...

Il est vrai que rien ne presse, puisque le volume des suppressions d'emplois n'est pas encore défini, et que les nouvelles règles de gestion des personnels ne sont pas encore établies ... En conséquence, nous ne savons ni quand, ni à quelle sauce nous allons être mangés.

Cette situation est bien sûr inacceptable, et, avec votre aide, nous combattons ces projets mortifères pour tous !

1°) Approbation des procès-verbaux relatifs aux CTL du 4 octobre 2018 et du 12 octobre 2018

Approuvés à l'unanimité, sauf par une organisation syndicale qui n'était pas présente lors de la précédente mandature et qui s'est abstenue.

2°) Aménagement des horaires d'ouverture au public des services de l'Indre durant la campagne déclarative IR-TH-IFI et CAP 2019

Du 2 au 16 mai, les horaires d'ouverture des CDFiP sont élargis selon les mêmes modalités que l'année précédente.

La date du 16 mai nous semble prématurée, sachant qu'il s'agit de la dernière année où la déclaration papier est tolérée, et devant le net retard de l'Indre en matière de taux de télé-déclaration (46 % contre 60 % au niveau national). Malgré nos remarques, la Direction a maintenu ces dates.

Des ordinateurs en libre-service sont installés dans les cinq SIP du département ; nous nous sommes interrogés sur leur emplacement afin de garantir la confidentialité.

Contrairement à ce qui a été indiqué par un organe de presse local, suite à une conférence de presse de la Direction, les Trésoreries de Châtillon, de Valençay et de Déols n'entrent pas dans ce processus. Cette mauvaise information génère un surcroît de travail dans ces structures, qui n'ont pas les moyens d'y faire face. Cependant, la publication d'un démenti n'étant pas garantie, à moins de payer l'insertion d'un encart publicitaire, la Direction a choisi d'attendre que ça se « tasse ».

L'ensemble des représentants des personnels a voté pour la modification des horaires d'ouverture.

3°) Exécution du budget 2018 et présentation du budget 2019

Le budget 2018 était déjà en baisse de - 2,32 % par rapport à 2017, celui de 2019 le sera de - 12,25 % par rapport à 2018.

Toutes les dépenses de 2018 nous ont semblé justifiées, nous nous sommes cependant interrogés sur une hausse remarquable de 449 % des frais de justice portés à 36 577 €, contre 6 662 € en 2017.

Il nous a été expliqué qu'une dépense exceptionnelle de 25 000 € avait dû être engagée pour verser des intérêts moratoires et des pénalités à un établissement public de santé, suite au retard de paiement de factures. Il nous a été précisé que ces retards étaient dus à un changement de méthode de travail, suite à la fusion, à savoir qu'un certain nombre de mandats ont été mis en instance, dans l'attente de la réception de pièces justificatives.

FO-DGFiP 36 s'est interrogé sur le taux de consommation des crédits de paiement qui ne s'élève qu'à 98,49 %, alors qu'il est censé frôler les 100 %. Un reliquat de 20 383 € n'a pas été réglé par le SFACT en raison de retards dans ses travaux. Cette somme est donc définitivement perdue et devra être prise sur le budget 2019. Il semblerait qu'on ait échappé au pire, puisque c'est une somme de plus de 200 000 € qui aurait pu être perdue ...

Sachez qu'en 2019, nos salaires dans l'Indre s'élèvent à 21 173 344 €.

Les crédits d'auxiliaires sont en baisse, passant de 7 ETPT (équivalent temps plein) à 6,73 ETPT. Les crédits de manœuvres du cadastre baissent d'un tiers.

Les recettes sont composées d'une part « locaux » et d'un forfait pour chaque emploi TAGERFiP au 1er septembre 2018. Soyez économes, puisque 3 % est prélevé sur cette part « Emplois ».

Nous avons encore la chance d'avoir un budget propre à la DDFiP 36. En attendant d'être sous la coupe de la Préfecture ?

4°) Présentation du plan d'actions DGFiP sur la prévention du risque attentat

Comment vous résumer une centaine de pages de précautions diverses et variées ? Sachez que ce risque monopolise un grand nombre de personnes et que vous serez d'ici l'été bénéficiaire de réunions d'information, d'un guide de bonnes pratiques et d'un exercice.

Malgré tout, un certain nombre de préconisations semble difficile à mettre en place, comme la réception au rez-de-chaussée de l'ensemble des publics. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour plus de précisions.

5°) Point d'étape sur le déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) dans les SIP

Après la préfiguration effectuée à La Châtre, l'APRDV a été mis en place dans tous les SIP du département à compter du 11 mars 2019, sans possibilité de prise de rendez-vous par internet pour les derniers SIP entrant dans le processus.

En raison de la campagne déclarative, cette mesure est suspendue du 10 avril au 3 juin, avec une ouverture à cette date des prises de rendez-vous par internet.

Un premier bilan a été effectué pour ce premier mois d'utilisation, et laisse apparaître un succès relatif, puisque 7 rendez-vous ont été pris et honorés à Argenton, 6 au Blanc, 9 à la Châtre, 8 à Issoudun et 8 à Châteauroux.

Nous n'avons pas reçu d'explication rationnelle à la faiblesse de ces résultats, alors que dans un département similaire, certes expérimentateur depuis deux ans, ce ne sont pas moins de 3 000 rendez-vous qui ont été pris au cours du premier trimestre.

Un tel volume de rendez-vous risque fort de poser des problèmes d'organisation à nos services.

6°) Questions diverses

Télé-travail :

9 demandes ont été effectuées, dont 6 ont été acceptées. Les 3 refus sont dus à l'avis défavorable des chefs de service.

Dès le mois de septembre 2019, une nouvelle campagne sera lancée, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2020, afin d'atteindre le plafond autorisé.

Les agents retenus pour le télé-travail se verront attribuer un ordinateur portable, qui remplacera leur poste de travail au bureau. Ils devront donc déplacer l'ordinateur portable du bureau à la maison, et vice-versa. Si le double écran pourra être maintenu au bureau, ils n'en auront pas à leur domicile, ce qui risque de compliquer leurs tâches.

PAS :

Vos représentants ont interrogé la Direction sur le déroulement du PAS. Il nous a été répondu que la Direction n'en entendait pas parler, et que donc, tout devait bien aller ! ... Tout est dit ...

La réunion s'est terminée à 16h20.